



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°12/2024

Ville de Bouqueval

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 9 avril 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 10

REVISION DES LOYERS POUR L'ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

Présents : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, Mme Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, Mme Marie-Claude CALAS.

Absents excusés : M. Sylvain LIMOUSSIERE, M. Anthony CHRETIEN, M. Patrick COURTOIS.

Procuration : de M. Anthony CHRETIEN à M. Jean-Michel VERBEKE
de M. Patrick COURTOIS à Mme Magalie FIAES

Secrétaire de séance : Mme Magalie FIAES

Vu la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose de geler de nouveau les loyers pour l'année 2024.

En effet, chaque année le loyer des locataires est réévalué selon l'indice IRL du 4^{ème} trimestre, mais la variation annuelle étant de 3,50 % l'augmentation était trop importante pour certains locataires.

Le Conseil Municipal délibère, et

Approuve par **sept voix Pour** et Monsieur VERBEKE ayant procuration de Monsieur CHRETIEN vote pour deux voix soit **deux Abstentions** le gel des loyers pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
Francis MALLARD